

# ARRETE MUNICIPAL n° 2026.68

**Objet :**  
**Réservation d'un espace public**  
**Esplanade de l'espérance**

## **Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8 et L.325-1
- ◆ Vu la demande de Mme LEFEBVRE Gwenaëlle pour une séance photographie le samedi 27 juin 2026 entre 14 heures et 15 heures 30.
- ◆ Considérant la nécessité de réserver un emplacement, afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité des personnes et des biens dans les meilleures conditions.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Mme LEFEBVRE Gwenaëlle a autorisation d'occuper une partie de l'esplanade de l'espérance de Saint-jorioz, notamment coté embarcadère, le temps d'une séance photographie, le samedi 27 juin 2026 entre 14 heures et 15 heures 30.

Mme LEFEBVRE a l'autorisation d'y stationner un véhicule en vue de la séance.

### **Article 2 :**

Cette séance sera sous l'entière responsabilité des organisateurs. A l'issue, le site sera remis et rendu dans l'état.

Mentionnons que ce site restera accessible au public, dans sa partie non réservée pour l'évènement.

### **Article 3 :**

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de Saint-Jorioz dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur-Adjoint des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Le demandeur : [lefebvre6074@gmail.com](mailto:lefebvre6074@gmail.com)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 17.04.2026

Le Maire  
Michel BEAL

